



Délibération n° DEL\_CC\_2023\_12

- oOo -

Séance du lundi 6 février 2023

- oOo -

<b>Nombre de membres : 43</b>			Sur convocation individuelle en date du 31 janvier 2023
<b>Pour</b>	<b>Abstention(s)</b>	<b>Contre</b>	L'an deux mille vingt-trois et le six février, à 14 h 30
39	0	0	Le conseil communautaire s'est réuni à la Salle des fêtes du Plan du Castellet, sous la Présidence de Blandine MONIER, la Présidente,
Service instructeur : Service Finances, Fiscalités et Subventions Resp exécution : Camille PELLEGRIN			<p><b>Sont présents :</b> MONIER Blandine, VERDUYN Hélène, ARNAUD Suzanne, BARTHELEMY Philippe, CASTELL René, JOSEPH Jean-Paul, FRIEDLER Edouard, AUBERT Patricia, BRONDI Jean, CANOLLE Muriel, GRANET Jean-Luc, MAZELLA Fanny, ALSTERS Daniel, THIBAUX Eliane, SAMAT Andrée, FERRARA Louis, GUIROU Pascale, JOANNON Bruno, GOHARD Chrystelle, LARLET-LOIR Evelyne, SERGENT Christine, DELEDDA Robert, BONIFAY Corinne, TEYSSIER Jean, NOEL Nathalie, LONG Sophie, CAULET Laurent, SALLES Michèle, PERRIER Gérard, REYNARD Yves, BOURON Valérie, ROCHETEAU Philippe, BAYLE Marc, MIGLIACCIO Eric, COTTEREAU Roger</p> <p><b>Sont représentés :</b> JOURDAN René donne procuration à MONIER Blandine, DE PERETTI Carole donne procuration à THIBAUX Eliane, MAUBE Yvan donne procuration à DELEDDA Robert, SERRES Danielle donne procuration à FRIEDLER Edouard</p> <p><b>Sont excusés :</b></p> <p><b>Sont absents :</b> PORCU Robert, GARCIA Gilles, AMAR Rachida, GUEREL Emilie</p> <p><b>Secrétaire de séance : Madame Patricia AUBERT</b></p>

**RAPPORTEUR Madame Blandine MONIER**

**OBJET Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif - budget primitif 2023**

**Vu** la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 à la séance du Conseil Communautaire du 12 décembre 2022 ;

**Vu** le rapport de présentation du projet de Budget Primitif du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) pour l'exercice 2023 présenté ce jour au Conseil Communautaire et joint à la présente délibération,

Madame la Présidente demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la proposition de Budget Primitif de budget annexe du SPANC de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume telle que présentée dans le projet joint à la présente délibération.

083-248300394-20230206-DEL\_CC\_2023\_12-BF  
Reçu le 10/02/2023

Les différents postes de dépenses et de recettes sont détaillés en section de fonctionnement seulement, ce budget ne possédant pas de section d'investissement, pour un montant total de :

➤ **Section de fonctionnement :**

Dépenses	90 000,00 €
Recettes	90 000,00 €

Madame la Présidente propose au Conseil Communautaire :

**Article 1** : d'approuver les montants définis ci-dessus pour le Budget Primitif du budget annexe du SPANC pour l'exercice 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE D'APPROUVER l'exposé ci-dessus : approuvé à l'unanimité.

**Fait et délibéré en séance du conseil communautaire le 6 février 2023.**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

**Après dépôt en Préfecture**

Le .....

**Et publication ou notification**

Le .....

**Pour extrait conforme,**

**La Présidente,**

**Blandine MONIER**



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

AR Prefecture

083-248300394-20230206-DEL\_CC\_2023\_12-BF  
Reçu le 10/02/2023

**Numéro SIRET**  
**24830039400041**

**COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT**  
**COMMUNAUTE D AGGLO SUD SAINTE BAUME**

POSTE COMPTABLE DE : SAINT CYR SUR MER

**SERVICE PUBLIC LOCAL**

M. 49 (1)

**Budget primitif**

BUDGET : SPANC (2)

**ANNEE 2023**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget **BP Prefecture** 3

## II - Présentation générale du budget 2023\_12-BF

A1 - Vue d'ensemble - Sections **Recu le 10/02/2023** 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements Sans Objet

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 17

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 18

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 19

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

~~IR Prefecture~~

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par article -BF  
 - au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;  
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.  
 - ~~avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.~~

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».  
 (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.  
 (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :  
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),  
 - budgétaires (délibération n° ..... du .....).  
 (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».  
 (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :  
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,  
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,  
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
AR Prefecture		EXPLOITATION	
083-248300394-20230206-DEL_CC_2023_12_51 Recu le 10/02/2023		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	90 000,00	90 000,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		90 000,00	90 000,00
<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (3)		90 000,00	90 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**AR Prefecture DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
083-248300394	20230206-DEL_CC_2023-12-DEP Reçu le 10/02/2023					
011	Charges à caractère général	175 004,16	0,00	67 000,00	67 000,00	67 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 060,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>178 964,19</b>	<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	35 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>213 964,19</b>	<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>213 964,19</b>	<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>90 000,00</b>
---	------------------

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	110 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>110 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	19 990,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>130 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>90 000,00</b>
---	------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les dotations nouvelles.

(4) Si la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles, des immobilisations financières, des dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 43.

(6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**AR Prefecture DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	083-248300394-20230206-DEL_CC_2023-12-DF Reçu le 10/02/2023					
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	<b>Total des opérations pour le compte de tiers (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (8)**

**0,00**

**AR Prefecture**

(1) cf. Modalités de vote P.  
083-248300394-20230206-DEL\_CC\_2023\_12-BF  
Recu le 10/02/2023

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**AR Prefect DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	67 000,00		67 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00		3 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>		<b>90 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>90 000,00</b>
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

<b>AR Préfecture RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)</b>				
<b>EXPLOITATION</b>		<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	70 000,00		70 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	0,00	20 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>90 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>90 000,00</b>
---	------------------

<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (matières premières, marchandises et de fournitures).

(4) Si la Régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV (7)).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.



III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / Art (1)	AR Préfecture Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Reçu le 10/02/2023 Charges à caractère général (5) (6)	175 904,19	67 000,00	67 000,00
611	Sous-traitance générale	165 894,19	57 000,00	57 000,00
617	Etudes et recherches	10 000,00	10 000,00	10 000,00
627	Services bancaires et assimilés	10,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 060,00	3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 060,00	3 000,00	3 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		178 964,19	70 000,00	70 000,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	35 000,00	20 000,00	20 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	30 000,00	20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		213 964,19	90 000,00	90 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		213 964,19	90 000,00	90 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	90 000,00
--	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	AR Prefecture Libelle (1) 248300394-20230206-DEL_CC_2023_12-BF Recu le 10/02/2023	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	110 000,00	70 000,00	70 000,00
7062	Redevances assainissement non collectif	110 000,00	70 000,00	70 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00	0,00	0,00
7588	Autres	10,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		110 010,00	70 000,00	70 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	19 990,00	20 000,00	20 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	19 990,00	20 000,00	20 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		130 000,00	90 000,00	90 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		130 000,00	90 000,00	90 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	90 000,00
--	-----------

#### Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	AR Prefecture Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	083-248300394-20230206-DEL_CC_2023_12-BF Reçu le 10/02/2023			
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		0,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
----------------------------	------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	AR Prefecture 083-248300394-20230206-DEL_CC_2023_12-BF Reçu le 10/02/2023			
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**AR Prefecture**

Cet état ne contient pas d'information. DEL\_CC\_2023\_12-BF  
 Reçu le 10/02/2023

IV – ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN		A4.1	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES			
AR Prefecture			
DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES		A4.2	
AR Prefecture			
RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) – a : b</b>		<b>0,00</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II 0,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV 0,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6) 0,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

**AR Prefecture**

Nombre de membres en exercice : 0  
 Nombre de membres présents : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 0  
 VOTES :  
 Pour : 0  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,  
 A le  
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session  
 A , le  
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 JOURDAN René	
02 VERDUYN Hélène	
03 ARNAUD Suzanne	
04 BARTHELEMY Philippe	
05 CASTELL René	
06 JOSEPH Jean-Paul	
07 FRIEDLER Edouard	
08 AUBERT Patricia	
09 ALSTERS Daniel	
10 BRONDI Jean	
11 CANOLLE Muriel	
12 GRANET Jean-Luc	
13 MAZELLA Fanny	
14 PORCU Robert	
15 DE PERETTI Carole	
16 MIGLIACCIO Eric	
17 THIBAUX Eliane	
18 GARCIA Gilles	
19 COTTEREAU Roger	
20 SAMAT Andrée	
21 FERRARA Louis	

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

22 GUIROU Pascale	<b>AR Prefecture</b>	
23 JOANNON Bruno	083-248300394-20230206-DEL_CC_2023_12-BF Région IS 10/02/2023	
24 GOHARD Chrystelle		
25 MAUBE Yvan		
26 LARLET-LOIR Evelyne		
27 SERGENT Christine		
28 DELEDDA Robert		
29 BONIFAY Corinne		
30 TEYSSIER Jean		
31 NOEL Nathalie		
32 LONG Sophie		
33 SERRES Danielle		
34 CAULET Laurent		
35 SALLES Michèle		
36 PERRIER Gérard		
37 AMAR Rachida		
38 REYNARD Yves		
39 BOURON Valérie		
40 ROCHETEAU Philippe		
41 GUEREL Emilie		
42 BAYLE Marc		

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AR Prefecture ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

083-248300394-20230206- <sup>42</sup> PL_CC_2023_12-BF Nombre de membres en exercice : <sup>42</sup> Recu le 10/02/2023 Nombre de membres présents : <sup>35</sup> Nombre de suffrages exprimés : <sup>39</sup>
---

VOTES :

Pour : <sup>39</sup>

Contre : <sup>0</sup>

Abstentions : <sup>0</sup>

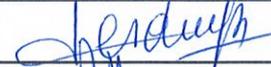
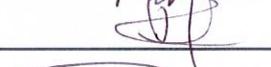
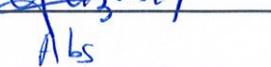
Date de convocation : 31 Janvier 2023

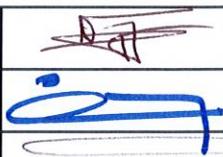
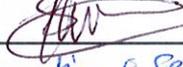
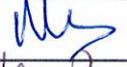
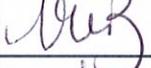
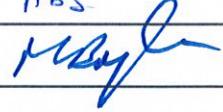
Présenté par Mme la présidente Blandine MONIER,  
 À le Castellat, le 06 Février 2023

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire

À le Castellat, le 06 Février 2023

Les membres de l'assemblée délibérante,

01 JOURDAN René	Procuration B. MONIER
02 VERDUYN Hélène	
03 ARNAUD Suzanne	
04 BARTHELEMY Philippe	
05 CASTELL René	
06 JOSEPH Jean-Paul	
07 FRIEDLER Edouard	
08 AUBERT Patricia	
09 ALSTERS Daniel	
10 BRONDI Jean	
11 CANOLLE Muriel	
12 GRANET Jean-Luc	
13 MAZELLA Fanny	
14 PORCU Robert	Abs
15 DE PERETTI Carole	Procuration E. THIBAUX
16 MIGLIACCIO Eric	
17 THIBAUX Eliane	
18 GARCIA Gilles	Abs
19 COTTEREAU Roger	
20 SAMAT Andrée	
21 FERRARA Louis	

IV - ANNEXES		IV
AR Prefecture ARRETE ET SIGNATURES		D
083-248300394-20230206-DEL_CC_2023_12-BF 20230206-DEL_CC_2023_12-BF 20230206-DEL_CC_2023_12-BF		
23 JOANNON Bruno		
24 GOHARD Chrystelle		
25 MAUBE Yvan		Procuration R. DELEDDA 
26 LARLET-LOIR Evelyne		
27 SERGENT Christine		
28 DELEDDA Robert		
29 BONIFAY Corinne		
30 TEYSSIER Jean		
31 NOEL Nathalie		
32 LONG Sophie		
33 SERRES Danielle		Procuration. E. FRIEDLER
34 CAULET Laurent		
35 SALLES Michèle		
36 PERRIER Gérard		
37 AMAR Rachida		Abs
38 REYNARD Yves		
39 BOURON Valérie		
40 ROCHETEAU Philippe		
41 GUEREL Emilie		Abs
42 BAYLE Marc		

Certifié exécutoire par Mme la présidente Blandine MONIER , compte tenu de la transmission en préfecture, le \_\_\_\_\_, et de la publication le \_\_\_\_\_

À la Cadière-d'Azur, le \_\_\_\_\_



## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 FEVRIER 2023**

### **PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2023**

### **BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES (à l'exception du budget des transports)**

#### **NOTE DE PRESENTATION**

Le budget 2023 s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires présentées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) organisé au Conseil Communautaire le 12 décembre 2022. Ce projet de budget primitif du budget principal et des budgets annexes (à l'exception des transports) est soumis au vote du conseil communautaire ce 06 février 2023.

Il a été élaboré sur la base d'éléments contextuels et structurels fortement contraints en intégrant les dispositions des lois finances pour 2023.

Enfin, ce budget 2023 se décline dans un cadre de gestion serré et prudent.

Les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes ont été élaborés sur la base d'une part, d'une augmentation de 7,1% des bases fiscales, et d'autre part sur des taux de fiscalité constants.

- Dans l'attente de la notification des dotations par la Préfecture, les dotations sont identiques aux montants 2022.
- Le recours raisonné à l'emprunt permet à la CASSB de maintenir un plafond d'endettement inférieur au seuil de 12 ans fixé pour le bloc communal, y compris de façon consolidée. Les emprunts prévisionnels inscrits dans les projets de BP seront revus à la baisse en fonction des résultats 2022 autant que possible.
- Malgré la création en 2022 du taux de Taxe sur le Foncier Bâti à hauteur de 1%, les marges de manœuvres restent faibles en raison d'une rigidité des comptes de la CASSB et du poids des reversements à l'Etat et aux communes membres (62% des dépenses réelles de fonctionnement) mais également en raison d'obligations nouvelles pour l'exercice 2023, telles que la dissolution du Groupement d'Intérêt Public Grand prix de France ou encore les études liées à la planification territoriale (Conférence intercommunale sur le logement, PCAET, PLH, PIDAF, amélioration des conditions d'accès au Parc d'activité du plateau de Signes).
- Les dépenses et recettes de fonctionnement ont été recalculées au plus juste en fonction des consommations constatées et non des crédits budgétaires ouverts sur l'exercice précédent. Les dépenses de fonctionnement intègrent également une augmentation globale au regard de l'inflation et une forte augmentation du coût de l'énergie.
- Le travail sur les subventions s'est fortement accentué et de nombreuses demandes sont en cours mais seules les subventions ayant fait l'objet d'une attribution à ce jour ont été inscrites.
- Les résultats de l'exercice 2022 ne sont pas pris en compte dans les projets présentés et seront inscrits dans un budget supplémentaire proposé au vote après l'approbation des comptes administratifs 2022.
- Enfin, l'exercice 2023 se caractérise par le vote des Budgets Primitifs du Budget Principal et des Budgets Annexes suivants :
  - Eau ;
  - Assainissement ;
  - Service public d'assainissement non collectif (SPANC) ;
  - Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI).
  - Collecte et traitement des ordures ménagères (OM) ;
  - Tourisme.

En effet, le budget annexe des transports doit intégrer la reprise des résultats de l'exercice 2022 pour pouvoir absorber la forte augmentation des coûts du service (près d'un million d'euros supplémentaires). Il est à noter, malgré la reprise des résultats, que ce budget verra ses ratios fortement dégradés. Seule une augmentation durable de ses recettes permettra de retrouver un équilibre stable et pérenne.

Équilibré budgétairement section par section et globalement, il est arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 34 707 412,07 €**
- **Investissement : 9 545 197,56 €**
- **Soit un total de : 44 252 609,63 €**

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1. Recettes réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent globalement à 34, 674 M€.

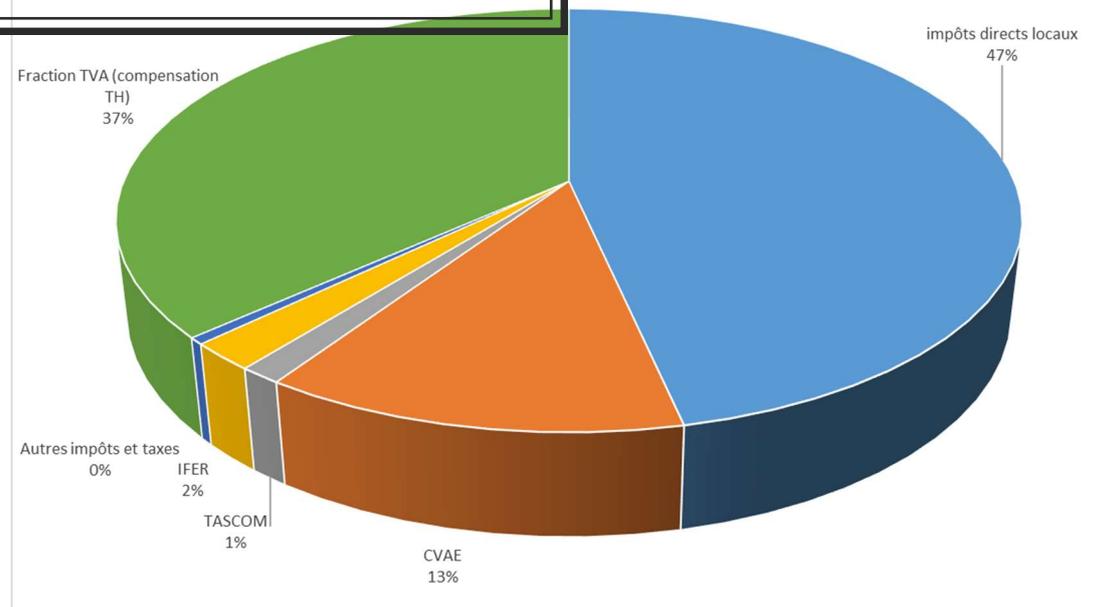
Les recettes ont été évaluées par rapport aux recettes réellement perçues sur l'exercice 2022, en prenant en compte la revalorisation des bases fiscales annoncées dans la Loi de Finances 2023 et en restant prudent concernant la dynamique de la fraction de TVA connue en 2022 qui n'a pas été reconduite à l'identique par prudence.

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2022 cumulé	BP 2023	% évol.
013	Atténuation de charges	50 000,00	30 000,00	-66,67
70	Produits services	175 612,34	125 000,00	-40,49
73	Impôts et taxes	29 016 459,00	28 841 623,00	-0,61
74	Dotations et participations	5 594 109,00	5 643 111,00	0,87
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00	9 100,00	1,10
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>34 845 180,34</b>	<b>34 648 834,00</b>	<b>-0,57</b>
76	Produits financiers	21 970,75	20 328,07	-8,08
77	Produits exceptionnels (hors cession)	0,00	5 000,00	100,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>34 867 151,09</b>	<b>34 674 162,07</b>	<b>-0,56</b>
042	Opé entre sections	66 584,00	33 250,00	-100,25%
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 703 906,17		
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>2 770 490,17</b>	<b>33 250,00</b>	<b>-8 232,30</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>37 637 641,26</b>	<b>34 707 412,07</b>	<b>-8,44</b>

## Fiscalité AR Prefecture

083-248300394-20230206-DEL\_CC\_2023\_12-BF  
Reçu le 10/02/2023



- Fiscalité directe locale (Taxe foncière (TFB), taxe sur le foncier non bâti (FNB) et Contribution Foncière des Entreprises (CFE)):
  - Revalorisation des bases + 7,1 % ;
  - Maintien des taux au même niveau que 2022.
- Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :
  - Dans l'attente du montant définitif de compensation allouée par l'État dans le cadre de la suppression de cette contribution, c'est le montant perçu en 2022 qui est repris (3,68 M€).
- Taxe Sur les Surfaces Commerciales et sur les Entreprises de Réseau reprend le montant perçu en 2022 (377 k€).
- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) reprend le montant perçu en 2022 (607 k€).
- Dotations globale de fonctionnement (DGF)

Les dotations reprennent les montants 2022 dans l'attente des éléments qui seront transmis par la Préfecture prochainement.

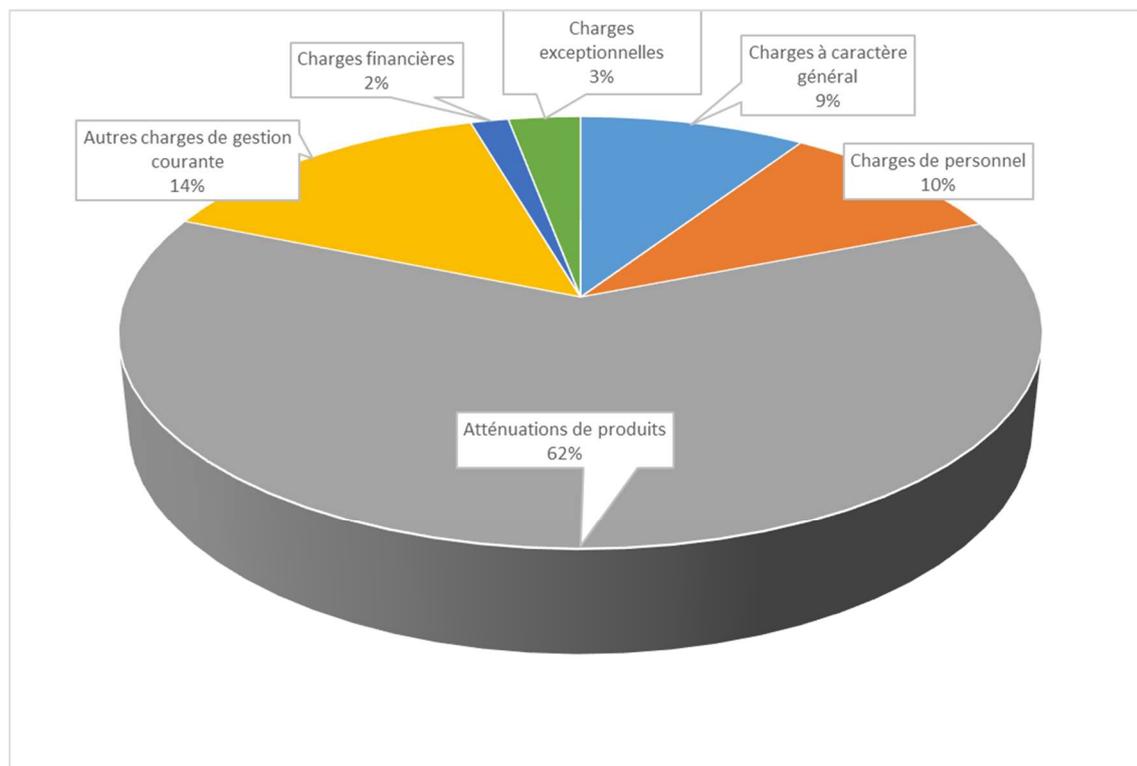
## AR Prefecture

083-248300394-20230206-DEFI-CC-2023-12-BF  
Reçu le 10/02/2023

### 2. Dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses réelles est estimé à 31,066 M€.

La répartition 2023 des dépenses de fonctionnement se présente ainsi :



Les reversements de fiscalité auprès de l'Etat, les attributions de compensation versées aux communes membres ainsi que le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales demeurent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement puisqu'elles représentent une somme totale de 19,340 M€, soit 62% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces chiffres montrent la rigidité des dépenses de la CASSB et des marges de manœuvres financières et budgétaires très réduites pour l'EPCI.

L'évolution 2023 des dépenses de fonctionnement se présente ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AR Prefecture		BP 2022 cumulé	BP 2023	% évol.
083-248300394-20230206-DEL_CC_2023_12-BF	Libellé			
011	Charges à caractère général	2 883 296,00	2 880 250,00	-0,11
012	Charges de personnel	2 497 096,54	3 022 000,00	21,02
014	Atténuations de produits	19 533 181,00	19 339 869,00	-0,99
65	Autres charges de gestion courante	4 513 654,42	4 423 266,00	-2,00
<b>Total dépenses de gestion courante</b>		<b>29 427 227,96</b>	<b>29 665 385,00</b>	<b>0,81</b>
66	Charges financières	493 766,13	483 496,68	-2,08
67	Charges exceptionnelles	740 000,00	917 610,00	24,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>30 660 994,09</b>	<b>31 066 491,68</b>	<b>1,32</b>
023	Virement à la SI	5 277 393,04	1 664 058,39	-68,47
042	Opé entre sections	1 699 254,13	1 976 862,00	16,34
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>6 976 647,17</b>	<b>3 640 920,39</b>	<b>-47,81</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>37 637 641,26</b>	<b>34 707 412,07</b>	<b>-7,79</b>

Les principales variations se déclinent comme suit :

- L'augmentation des charges à caractère général tient compte des augmentations liées à la révision de marchés, à l'inflation et à la hausse du coût de l'énergie ainsi que des études liées à la planification territoriale (322 k€);
- L'augmentation des charges de personnel intègre la revalorisation du point d'indice en année pleine et les nouveaux recrutements ;
- Le chapitre des atténuations de produits, qui comptabilise les attributions de compensation versées aux communes et les reversements de fiscalité auprès de l'Etat, est reconduit en prenant en compte une légère augmentation hypothétique du FPIC de 50 k€ ; Il apparaît en baisse suite à une régularisation opérée sur l'exercice 2022.
- L'augmentation du chapitre Autres charges de gestion courante est consécutive à l'augmentation de près de 6% de la contribution au SDIS (3,472M€). Ce chapitre comptabilise aussi le reversement d'une subvention d'équilibre versée au budget annexe du Tourisme (251K€), les participations aux différents organismes de regroupement : Chambre de Commerce et d'Industrie (140 k€), syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée (35 K€), Agence d'Urbanisme De l'Aire Toulonnaise (47k€), Parc Naturel Régional de la Sainte Baume (40k€).

Ce chapitre apparaît également en baisse suite au retrait de la participation au GIP grand prix de France (300 k€) qui sera comptabilisée au chapitre 67 dans le cadre de sa dissolution.

- Remboursement des charges financières 483 K€ ;

AR Préfecture  
 083-248300394-20230206-DEL\_CC\_2023\_12-BF  
 Reçu le 10/01/2023

- L'augmentation du chapitre de dépenses exceptionnelles est liée à l'inscription des montants à verser dans le cadre de la dissolution du GIP (700 k€), de la dissolution du SMO THD PACA (88 k€) et d'une enveloppe inscrite par prudence dans le cadre de la théorie de l'imprévision (100 k€) et d'éventuels intérêts moratoires (30 k€).

- L'autofinancement prévisionnel est de 3, 607 M€.

Il permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (2,033 M€) et de financer de nouveaux investissements.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1. Recettes

- Le Fonds de Compensation de la TVA prévu à 535 k€. Ce montant est estimé au regard des dépenses d'équipement inscrites en dehors des travaux de la gendarmerie pour lesquels la perception du FCTVA reste à être confirmée par les services de l'Etat;
- Attributions de compensations négatives (versées par les communes membres) à hauteur de 401 k€.
- Emprunt : une enveloppe prévisionnelle d'un montant de 3,9 M€ a été inscrite dans le projet de BP 2023. Cependant, le montant définitif sera calculé en fonction de l'état d'avancement des travaux, de subventions complémentaires que la CASSB pourrait obtenir et de l'affectation du résultat lors du Budget Supplémentaire.
- Subventions : 822 k€ attendus de la part du Département pour les travaux d'aménagement du centre ancien de Signes (400 k€) et de l'Etat pour la caserne de gendarmerie (422 k€) ;
- L'autofinancement est de 3,607 M€ dont 1,664 M€ de virement de la section de fonctionnement.

### 2. Dépenses

Les opérations d'équipement et les crédits de paiement des AP sont inscrits au budget pour un total de 7,310 M€ principalement répartis ainsi :

Les principales opérations sont les suivantes :

- Pour celles gérées en AP/CP, les crédits de paiement 2023 sont les suivants :

AP001-2019 : Caserne de Gendarmerie du Beausset (opé-9152)	3 750 000 €
AP002-2020 : Musée Tauroentum de St Cyr (opé 9162)	1 300 000 €

	AP006-2023 : Travaux centre d'exposition et de promotion touristique Evenos AR Préfecture	150 000 €
083-2483 Reçu le 10/02/2023	AP007-2023 : Travaux sur réseaux eaux pluviales quai De Gaulle Sanary	200 000 €

Les opérations hors AP/CP:

Opération 9123 : Aménagement des bâtiments administratifs	50 000
Opération 9125 : Mobilier de bureau et assimilés	11 000
Opération 9126 : Voirie Communautaire	140 000
Opération 9127 : Matériels informatiques et bureautiques	135 000
Opération 9131 : Zone d'activité de Signes	250 000
Opération 9132 : Véhicules	34 000
Opération 9138 : PIDAF	250 579
Opération 9150 : Vidéoprotection LAPI	15 000
Opération 9151 : Aménagement du chemin de Toulon à Sanary	50 000
Opération 9170 : Aménagement centre ancien Signes	50 000
Opération 9175 : Réseau Pluvial Divers Communes	550 000
Opération 9181 : Ecoles du numérique	150 000
Opération 9182 : Espace sportif du Castellet	50 000
Opération 9183 : Extension complexe sportif la Cadière	50 000

Le remboursement du capital des emprunts est inscrit pour 2,033M€.

**I. Budget Eau**

Comme évoqué lors du DOB, le budget annexe de l'eau rencontre des difficultés d'équilibre. Le projet présenté ici prend en compte l'augmentation des tarifs proposée avec le vote de la délibération précédente. Après cette augmentation, ce budget peut s'équilibrer budgétairement ainsi :

- **Exploitation :** 6 290 000,00 €
- **Investissement :** 3 273 942,72 €
- **Soit un total de :** 9 563 942,72 €

**1. Section d'exploitation**

Les recettes réelles de ce budget se déclinent principalement comme suit :

- La vente d'eau aux abonnés : 2,933 M€ ;
- Les taxes et redevances pour un total de : 3,265 M€ ;

Les dépenses réelles se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales (3,3 M€) dont 1,9 M€ notamment pour l'achat de l'eau, 375 k€ de sous-traitance générale, 209 k€ de frais de réparations et d'entretien des réseaux et 529 k€ pour le reversement des redevances assainissement perçus;
- Charges de personnel : 508 K€ ;
- Atténuation de charges - versement de redevances agence de l'eau: 252 K€ ;
- Intérêts de la dette : 272 K€ ;

La section d'exploitation dégage un autofinancement de 470 k€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

**2. Section d'investissement**

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 2,2 M€, elles concernent essentiellement, outre les études sur les schémas directeurs (170 k€), des travaux liés au renouvellement des réseaux ou au remplacement de canalisation sur l'ensemble du territoire de la CASSB.

Les principales opérations sont les suivantes :

Opération 9127 : Matériel informatique et bureautique (CASSB)	7 000
Opération 9170 : Aménagement centre ancien Signes	120 000
Opération 9401 : Renouvellement compteurs (communes en régie)	130 000
Opération 9402 : Travaux Réservoirs	168 000

	Opération 9403 : Extension et restructuration travaux réseaux AEP (toutes communes) AR Prefecture	727 200
083-2483300394-20230206-DEL CC 2023 12-BF Reçu le 10/02/2023	Opération 9404 : Travaux branchements (communes en régie)	60 000
	Opération 9406 : Travaux forages sources et traitements (Riboux, Evenos, ZAE Signes)	67 800
	Opération 9407 : remplacement branchements plombs (Sanary)	250 000
	Opération 9408 : travaux réseau eau potable Quai de Gaulle (Sanary)	500 000

Le remboursement du capital de la dette s'élève à : 954 K€

Ces dépenses sont financées par l'autofinancement de 470 k€ provenant de la section de fonctionnement et le recours à un emprunt prévisionnel de 1, 348 M€.

## II. Budget de l'Assainissement

Équilibré budgétairement section par section et globalement, il est arrêté en dépenses et en recettes aux sommes suivantes

- **Exploitation :** 6 811 500,00 €
- **Investissement :** 6 939 914,71 €
- **Soit un total de :** 13 571 414,71 €

### 1. Section d'exploitation

**Les recettes réelles** de ce budget, qui s'élèvent à 6 811 K€, se déclinent comme suit :

- La redevance d'assainissement collectif à 529 k€ ;
- Autres taxes et redevances à 6,100 K€.

**Les dépenses réelles** s'élèvent à 1,367 M€ et se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales : 781 K€ dont 95 k€ de frais études et recherches, 65 K€ de sous-traitance générale et 620 k€ de reversement des redevances assainissement perçues pour le compte des délégataires ;
- Charges de personnel : 30 K€ ;
- Intérêts de la dette : 521 K€.

La section d'exploitation dégage un autofinancement de 4,367 M€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

### 2. Section d'investissement

**Les dépenses d'équipement** sont prévues à hauteur de 5 M€. Elles correspondent aux études sur les schémas directeurs (140k€), à du renouvellement de collecteurs, du chemisage, la

sécurisation de poste de relevage, la création ou extension de réseaux sur l'ensemble des communes du territoire.

083-248300394-20230206-DEL\_CC\_2023\_12-BF

Reçu le 18/12/2023

Les principales opérations sont les suivantes :

Opération 9132 : Acquisition de véhicules	18 000
Opération 9170 : Aménagement centre ancien de Signes	80 000
Opération 9501 : Extension et restructuration des réseaux (Signes)	110 000
Opération 9502 : Réhabilitation des postes de relevage (Evenos, Bandol, Sanary)	840 000
Opération 9503 : Réhabilitation des collecteurs (Bandol)	190 000
Opération 9506 : Réhabilitation des émissaires et STEP (St Cyr)	750 000
Opération 9507 : Renouvellement refoulement la Madrague (St Cyr)	520 000
Opération 9508 : AP/CP Réhabilitation émissaires secondaires (Bandol )	800 000
Opération 9509 : AP/CP Travaux réseaux eaux usées Quai de Gaulle (Sanary)	700 000
Chapitre 23 hors opération : Divers travaux	720 000

Le remboursement du capital de la dette s'élève à : 1,890 M€

Ces dépenses sont financées par l'autofinancement de 4,367 M€ provenant de la section de fonctionnement, une subvention attribuée pour le poste de refoulement d'Evenos de 179 k€ et le recours à un emprunt prévisionnel de 1,267 M€.

### III. Budget de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Équilibré budgétairement section par section et globalement, il est arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 18 167 444,00 €**
- **Investissement : 1 120 225,94 €**
- **Soit un total de : 19 287 669,94 €**

#### 1. Section de fonctionnement

Les recettes réelles s'élèvent à 18 167 444 €. Les variations principales proviennent de :

- Une augmentation du produit de la TEOM qui prend en compte la revalorisation des bases de 7,1%;
- La prévision du produit de la redevance spéciale de collecte auprès des professionnels est estimée à 300 K€.

- La comptabilisation au chapitre adéquate de la restitution par le Sittomat de la vente de ferraille et du soutien des éco-organismes estimé à 292 k€.

AR Préfecture  
083-248300394-20230206-DEL\_CC\_2023\_12-BF  
Reçu le 10/02/2023

**Les dépenses réelles s'élèvent à 17 252 428,07 €.**

Les charges à caractère générale sont en légère baisse (- 7%) pour s'ajuster à la réalité (le montant du budget précédent cumulé intégrant les résultats précédents) et prennent en compte :

- La révision de prix du contrat de collecte des ordures ménagères s'élevant à plus d'1 M€;
- Une augmentation du contrat de traitement des OM avec le SITTOMAT ;
- Une augmentation des dépenses d'entretien et réparation des bâtiments et des biens mobiliers (fournitures de petit équipement notamment).

La masse salariale est en légère baisse (- 9,7%) pour revenir au niveau du réalisé 2022, tout en intégrant l'augmentation du point d'indice en année pleine.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 697 K€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

## **2. Section d'investissement**

**Les dépenses d'équipements** sont prévues à hauteur de 875 k€ et détaillées ainsi :

- Matériel informatique et bureautique : 9 k€
- Achats de conteneurs : 250 K€ ;
- Constructions de points d'apports volontaires : 382 K€ ;
- Achat de matériel et travaux dans les déchetteries : 80 K€ ;
- Achat de mobilier et de véhicules : 142 k€
- Aménagement d'une brigade de l'environnement : 12 k€

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à : 225 k€.

Ces dépenses sont financées notamment par **les recettes** suivantes :

- Le FCTVA : 100 K€ ;
- Un emprunt prévisionnel : 85 K€ ;
- Le virement de section : 697 K€ ;

- La dotation aux amortissements : 217 k€.

AR Préfecture

083-248300394-20230206-DEL\_CC\_2023\_12-BF  
Reçu le 10/02/2023

#### **IV. Budget GEMAPI**

Équilibré budgétairement section par section et globalement, il est arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 1 683 626,00 €**
- **Investissement : 952 342,00 €**
- **Soit un total de 2 635 968,00 €**

##### **1. Section de fonctionnement**

Les recettes réelles de ce budget se déclinent comme suit :

- La taxe Gemapi est estimée en année pleine à 1,66 M€ soit environ 20 euros par habitant (population DGF).
- La compensation versée pour les exonérations en matière de taxe sur le foncier bâti et de contribution foncière des entreprises s'élève à 23 k€.

Les dépenses réelles s'élèvent à 1,207 M€ et se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales : 401 K€ notamment pour des prestations d'entretien de curage des cours d'eau et des frais de fonctionnement ;
- Prorata du personnel en charge des questions relative à la Gemapi : 30 K€ ;
- Contributions aux syndicats de la Reppe et du Grand Vallat et ses affluents et à celui du Gapeau : 700 K€ ;
- Remboursement des intérêts des emprunts : 47 K€.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 436 K€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

##### **2. Section d'investissement**

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 800 k€ soit :

- Frais d'études : 50 K€
- Travaux divers : 100 k€
- Travaux de protection de la promenade quai du Levant en AP/CP : 650 k€ ;

Ces dépenses sont financées par :

- L'autofinancement provenant de la section de fonctionnement : 436 k€ ;

- Le recours à un emprunt prévisionnel : 856 k€ ;

AR Préfecture

083=248300394-20230206-DEF\_CC\_2023\_12-BF  
Le remboursement de la TYA : 100 k€.

Reçu le 10/02/2023

Le remboursement du capital de la dette est de : 132 k€

## V. Budget SPANC

Équilibré budgétairement, il est arrêté en dépenses et recettes à la somme de **90 000 €** en Exploitation.

Il n'y a pas de dépenses d'investissement sur ce budget.

Le financement de ce budget est assuré par la vente des prestations à hauteur de 70 K€ et les aides reçues par l'Agence de l'eau pour la réhabilitation des installations des particuliers à hauteur de 20k€.

## VI. Budget Tourisme

Équilibré budgétairement section par section et globalement, il est arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 251 110,00 €**
- **Investissement : 100 721,00 €**
- **Soit un total de 351 831,00 €**

Le financement de ce budget est assuré par une subvention d'équilibre d'un montant de 251 000 € versée par le budget principal.

Cette somme permettra de payer, outre les dépenses de personnel, les dépenses relatives à la promotion du tourisme sur le territoire, mais également le projet de création d'univers de promotion commun en investissement :

- Définition d'un univers de promotion commun (éléments de langage, photothèque, charte graphique...)
- Actualisation et création de supports de communication (cartographie, support print, agenda partagé, randonnées...);
- Création d'une plate-forme digitale.

AR Prefecture

083-248300394-20230206-DEL\_CC\_2023\_12-BF  
Reçu le 10/02/2023

## CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement globale et par budget de la CASSB, au 01/01/2023 est la suivante :

DETTE	CRD AU 01/01/2023	EPARGNE BRUTE	CAPACITE DE DESENDETTEMENT
BUDGET PRINCIPAL	28 366 606	3 607 670	7,86
BUDGET EAU	13 510 273	1 805 855	7,48
BUDGET ASSAINISSEMENT	18 447 405	5 443 587	3,39
BUDGET ORDURES MENAGERES	2 450 420	915 016	2,68
BUDGET GEMAPI	2 764 811	475 891	5,81
<b>TOTAL</b> (hors transports non voté à ce terme)	<b>65 539 516,72</b>	<b>12 248 019,04</b>	<b>5,35</b>

## AR Préfecture

### Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif - budget primitif 2023

Identifiant unique de l'acte : 083-248300394-20230206-DEL\_CC\_2023\_12-BF

Numéro d'acte : DEL\_CC\_2023\_12

Date de décision : 06/02/2023

Nature : DOCUMENTS\_BUDGETAIRES\_ET\_FINANCIERS

Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)

Fichier acte : pespref\_04202301\_SPANC.xml

---

Fichier(s) annexes(s) : PJ\_DEL\_CC\_2023\_12\_BP2023SPANC.pdf  
PJ\_DEL\_CC\_2023\_12\_Note\_de\_présentation\_des\_buc  
pdf  
PJ\_DEL\_CC\_2023\_12\_sign\_BP2023SPANC.pdf  
DEL\_CC\_2023\_12.pdf

---

Collectivité émettrice : CA SUD SAINTE-BAUME

Acte transmis par : Anne-Marie LAPASSET

---

Date d'envoi de l'acte : 10/02/2023 12:51:28

**Date de réception de l'AR : 10/02/2023 12:52:07**